

Journée internationale des droits des femmes 2026

# FAIRE FRONT



POUR TOUTES  
LES FEMMES

# Les politiques de la CAQ, anti-féministes?

Même lorsque les projets de loi ne ciblent pas explicitement les femmes, leurs impacts sont profondément genrés. En touchant prioritairement des secteurs féminisés, en ignorant le travail invisible et en affaiblissant les services publics, ces réformes accentuent les inégalités économiques, sociales et professionnelles vécues par les femmes. Il s'agit d'un recul structurel en matière d'égalité réelle.

Les femmes issues de plusieurs axes de marginalisation s'en retrouvent d'autant plus affectées, puisque ces politiques les mettent encore plus à risque. Mobilisons-nous pour soutenir toutes les femmes!

## Quels groupes de femmes la CAQ a-t-elle abandonnés pendant ses mandats?

# Table des matières

|                        |    |
|------------------------|----|
| PL-101 .....           | 4  |
| PL-1 .....             | 6  |
| PL-9 .....             | 8  |
| PL-89 .....            | 10 |
| Abolition du PEQ ..... | 12 |
| PL-91 .....            | 14 |
| Comité des Sages ..... | 16 |
| Incarcération .....    | 18 |
| PL-31 .....            | 20 |
| PL-2 .....             | 22 |



# FAIRE FRONT

contre le

Projet de loi n° 101  
(2025, chapitre 28)

**Loi visant l'amélioration de certaines  
lois du travail**

# C'est quoi?

C'est une grosse réforme en matière de santé et sécurité au travail qui occasionne un recul des protections pour les travailleuses dans le secteur de la Santé et de l'Éducation en reclassant ces groupes comme étant non-prioritaires, nécessitant moins d'investissements en prévention et en retardant les délais pour octroyer un financement diminué. Pourtant, les données démontrent que ces secteurs ont plus d'accidents de travail et d'épuisement professionnel en raison de leur sous-financement.

# Qui en est affecté-e?

Les travailleuses du secteur de la Santé, des Services sociaux et de l'Éducation (secteurs à prédominance féminine).

# Plus d'information...

Voir le **Mémoire présenté par l'Intersyndicale des femmes** en 2025



# FAIRE FRONT

contre le

Projet de loi n° 1

**Loi constitutionnelle de 2025  
sur le Québec**

# C'est quoi?

Un projet de loi autoritaire qui affaiblit la Charte des droits et libertés de la personne, force une laïcité qui exclut des pans de la société québécoise, brise les traités territoriaux ancestraux des Premières Nations et impose une définition régressive et binaire de l'égalité des genres en plus de fragiliser les droits reproductifs.

# Qui en est affecté-e?

- Toutes les personnes assignées femmes à la naissance nécessitant un avortement.
- Les groupes minoritaires dont les droits sont protégés par la Charte des droits et libertés.
- Les peuples autochtones.
- L'ensemble de la population du Québec.

# Plus d'information...

Voir le **Mémoire présenté par la Fédération des Femmes du Québec** en 2025



# FAIRE FRONT

contre le

Projet de loi n° 9

**Loi sur le renforcement de la laïcité  
au Québec**

# C'est quoi?

Il met de l'avant l'idée que les services publics doivent être offerts et reçus à visage découvert et que certaines fonctions d'autorité doivent s'exercer sans port de signes religieux. L'objectif déclaré est de favoriser la cohésion sociale et l'égalité entre les citoyennes et les citoyens en plaçant la religion dans la sphère privée plutôt que dans l'espace institutionnel. Toutefois, cette approche soulève des débats importants sur la liberté de religion, la discrimination systémique et les impacts différenciés, notamment pour les femmes issues de minorités religieuses.

## Qui en est affecté-e?

- Personnes issues de minorités religieuses visibles. En particulier les femmes musulmanes portant le hijab, niqab ou autre vêtement religieux qui travaillent ou souhaitent travailler dans des emplois du secteur public (garderie, enseignement etc.).
- Obstacle d'intégration professionnelle pour les nouvelles immigrantes.
- Clause "grand-père" qui limite grandement l'avenir professionnel.

## Plus d'information...

Lire l'article à ce sujet de l'Observatoire pour la justice migrante.



# FAIRE FRONT



contre le

Projet de loi n° 89  
(2025, chapitre 14)

**Loi visant à considérer davantage  
les besoins de la population en cas  
de grève ou de lock-out**

# C'est quoi?

Le projet de loi 89 modifie le Code du travail pour obliger davantage de milieux à maintenir des services pendant une grève ou un lock-out, même s'ils ne faisaient pas partie des « services essentiels » auparavant. Il donne plus de pouvoir au gouvernement et au Tribunal administratif du travail pour limiter ou encadrer les moyens de pression syndicaux. L'objectif invoqué est de protéger le bien-être de la population, mais cela réduit concrètement la portée du droit de grève.

## Qui en est affecté-e?

- Les travailleuses et travailleurs des services publics et parapublics où le droit de grève est déjà difficile à exercer.
- Les femmes en majorité dans des secteurs comme la santé, l'éducation, les CPE et les services sociaux.
- Les bas salarié-es qui comptent sur les gains syndicaux pour améliorer leurs conditions.
- Les syndicats, pour qui le principal levier de rapport de force (la grève) devient plus limité.

## Plus d'information...

Voir le mémoire présenté par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).



# FAIRE FRONT

contre le

## **Programme de l'expérience québécoise (PEQ)**

Ce programme s'adressait aux travailleurs étrangers temporaires ou aux étudiants étrangers diplômés du Québec. Il a pris fin le 19 novembre 2025.

# C'est quoi?

L'abolition du PEQ (Programme de l'expérience québécoise) retire une voie rapide vers la résidence permanente pour les personnes immigrantes déjà établies au Québec comme étudiantes ou travailleuses. Ce programme permettait à celles et ceux qui avaient étudié ou travaillé ici de s'installer durablement. Sa fin rend les démarches d'immigration plus longues, plus complexes et plus incertaines.

## Qui en est affecté-e?

- Les travailleuses et travailleurs temporaires déjà intégrés au marché du travail. (AUCUNE CLAUSE GRAND-PÈRE)
- Les étudiantes et les étudiants internationaux qui comptaient rester au Québec après leurs études.
- Les femmes immigrantes ainsi que leurs familles pour qui le projet de vie au Québec devient instable.
- Les personnes de l'île de Montréal sont désavantagées au profit des régions devant le PSTQ (Programme de sélection des travailleurs qualifiés).

## Plus d'information...

Pour consulter l'article de Radio-Canada à ce sujet :



# FAIRE FRONT



contre le

Projet de loi n° 91

**Loi instaurant le Tribunal unifié  
de la famille au sein de la Cour  
du Québec**

# C'est quoi?

C'est un projet de loi qui rend obligatoire la médiation dans les cas de séparation, y compris pour les cas de violence conjugale. Le PL-91 pourrait également sanctionner ce qui serait jugé une "fausse dénonciation" de violence conjugale, dissuadant les victimes d'entreprendre des démarches judiciaires contre leurs agresseurs.

# Qui en est affecté-e?

- Toutes les personnes qui peuvent être exposées à de la violence conjugale.
- Les femmes les plus à risque de violence conjugales sont les femmes vivant avec un handicap où leur conjoint est proche aidant, ainsi que les nouvelles arrivantes allophones qui n'ont pas de communauté à l'extérieur de leur famille.

# Plus d'information...

Voir le **Mémoire présenté par l'Association nationale Femme et Droit** en 2025.



# FAIRE FRONT



contre le

**Rapport**  
DU COMITÉ DE SAGES  
SUR L'IDENTITÉ DE GENRE

# C'est quoi?

Un comité exclusivement composé de personnes cisgenres n'ayant aucune expertise sur les transidentités a produit un rapport de recommandations au gouvernement concernant les personnes trans. Ce rapport infantilisant rejette des données scientifiques qui font le consensus d'experts et tranche en faveur de groupes haineux afin de restreindre les droits des personnes LGBTQIA2+.

## Qui en est affecté-e?

- Toutes les personnes trans et non-binaires, surtout les femmes trans.
- Les personnes intersexes.
- Les personnes cisgenres non-conformes dans le genre.
- Les enfants issu-e-s de la diversité de genre.

## Plus d'information...

Voir la **Synthèse critique du rapport par le Conseil Québécois LGBT** en 2025.



# FAIRE FRONT

contre la

**Nouvelle orientation sur le traitement  
des personnes incarcérées  
transgenres dans les établissements  
de détention du Québec**

# C'est quoi?

Un changement au niveau des conditions d'incarcération des personnes trans en prison qui les oblige à être détenues dans des prisons selon leur sexe anatomique, ce qui constitue un acte de discrimination selon les Chartes québécoises et canadiennes des droits et libertés, et qui va à l'encontre des recommandations du Comité des Sages que la CAQ a mis en place (voir page précédente).

# Qui en est affecté-e?

Les 6 personnes trans incarcérées au Québec actuellement sont des femmes trans qui ont dû être déplacées dans des centre de détention pour hommes, où elles sont exposées à de la violence sexuelle au quotidien, et/ou à de l'isolement forcé, ce qui constitue de la torture psychologique selon l'ONU. Toutes les femmes trans (dont l'existence est souvent criminalisée) peuvent en être affectées.

# Plus d'information...

Voir le **Communiqué conjoint du Conseil québécois LGBT et de Juritrans** en octobre 2025.



# FAIRE FRONT



contre le

Projet de loi n° 31

**Loi modifiant diverses dispositions  
législatives en matière d'habitation**

# C'est quoi?

Sous prétexte de “rétablir l'équilibre entre les propriétaires et les locataires de logements”, le **PL-31 fait primer le droit de propriété sur le droit au logement selon les groupes de défense des droits.**

Selon le FRAPRU, le PL-31 est massivement défavorable aux locataires. Le seul aspect légèrement positif — quelques demi-mesures contre les évictions — est largement éclipsé par :

- la restriction de la cession de bail
- l'absence de protections fortes contre les hausses abusives
- la facilitation de la discrimination
- l'absence de logement social
- et un affaiblissement général du droit au logement

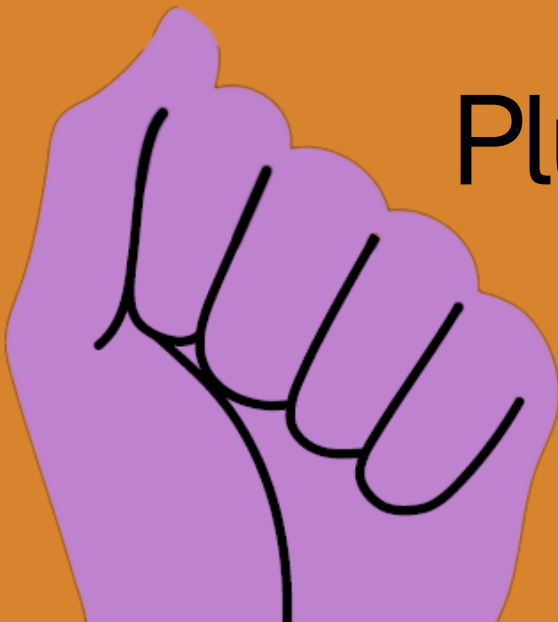
## Qui en est affecté-e?

Groupes les plus touchés :

- femmes
- personnes immigrantes
- personnes racisées
- familles à faible revenu
- personnes LGBTQ+

## Plus d'information...

Locataire.info contient des outils et des ressources pour vous aider à défendre vos droits !



# FAIRE FRONT

contre le



Projet de loi n° 2

**Loi visant principalement à instaurer  
la responsabilité collective  
quant à l'amélioration de l'accès  
aux services médicaux et à assurer  
la continuité de la prestation  
de ces services**

# C'est quoi?

Selon les pédiatres et médecins du Québec, la Loi 2 entraîne pour les femmes et les enfants :

- une dépriorisation systémique (codes verts)
- une diminution de l'accès à un médecin
- une baisse du nombre de rendez-vous disponibles
- une menace pour la prévention
- une hausse des complications non dépistées
- une pression accrue sur les urgences
- un risque réel d'une crise en pédiatrie et en périnatalité

Ces constats sont largement documentés dans les prises de parole des pédiatres, des chefs de départements, et des associations spécialisées.

# Qui en est affecté-e?

- Les familles à faible revenu, monoparentales, racisées — qui dépendent davantage du système public — seront les plus touchées.
- Les enfants vulnérables, mais non diagnostiqués (puisque non vus) seront particulièrement pénalisés.
- Les grossesses à risque (plus fréquentes chez femmes racisées, pauvres, migrantes) auront des suivis insuffisants.
- Les patientes souffrant de dépression post-partum, anxiété périnatale, traumatismes liés à l'accouchement.
- Les personnes ayant besoin de dépistages en santé sexuelle ou d'avortements auront moins d'options en raison de la fermeture des cliniques spécialisées à cause du changement de mode de rémunération.

## Plus d'information...

Lien vers un texte de la  
chercheuse Anne Plourde  
sur la loi 2.



# Document produit par l'intersyndical CSN du CHU Sainte-Justine

